COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 03 Avril 2017

Présents : Robert AZAÏS, Claudine MONTELS, Bernard CALMETTES, Nathalie LACASSAGNE, Madeleine BRUSCHET, Martine JUND, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Yves CHAPRON, Jean-Claude ARNAUD, Cathie MOTYL, Jean-Philippe ROQUES, Jacqueline COURNEDE.

Absents : Christophe PETIT (pouvoir à Martine JUND)
Jean-Bernard PHALIPPOU (pouvoir à Bernard CALMETTES)

Personnel : Odile VERGNES.

Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES.

Monsieur le Maire accueille les élus, Mr. CHARRUYER pour la présentation du projet du PLU et Christian Fabre correspondant de Presse.

En ouverture du Conseil municipal, Mr le Maire indique que ce conseil Municipal nous permettra notamment de voter le Compte Administratif 2016, le Compte de Gestion 2016 ainsi que le budget primitif 2017.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2017.

Plusieurs observations sont formulées, principalement pour des erreurs de frappe, lors de la rédaction de ce compte-rendu.
Chapitre 1 : 19 décembre 2017. Il faut lire » 201**6** ».
Chapitre 2 : Perspectives 2015-2020. Il faut lire : La C2A s'est » attaché**e** »
Chapitre 7 : dernière ligne. Il faut lire : la proposition est » adopté**e** »
Chapitre 10 :...conseil municipal jeune Maire Bastien Porte**s**
....Conseillers.....et Maïa Lo Castro.

2 – Présentation du projet du PLU par Mr. CHARRUYER.

a. Présentation

Le bureau d'études URBA2D, représenté par M. Sébastien Charruyer, présente le projet de PLU comprenant :

PIECE N° 1 : PIECES ADMINISTRATIVES

1.1 DELIBERATIONS
1.2 COMPTE RENDU DES REUNIONS
1.3 BILAN DE LA CONCERTATION

PIECE N° 2 : RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE N° 3 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PIECE N° 4 : LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PIECE N° 5 : REGLEMENT

5-1 DOCUMENTS GRAPHIQUES
5.1.1 Zonage 1/5 000
5.1.2 Zonage 1/2 500
5-2 REGLEMENT ECRIT

PIECE N° 6 : ANNEXES

6-1 ANNEXES SANITAIRES
6.1.1 Plan du réseau d'eau potable
6.1.2 Notice eau potable
6.1.3 Plan du réseau et zonage d'assainissement
6.1.4 Notice assainissement
6.1.5 Notice déchets

6-2 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
6.2.1 Liste des servitudes
6.2.2 Plan des servitudes

b. Présentation des différentes zones

Les différentes zones sont présentées :

- Les zones urbaines

La zone U1 est composée d'une urbanisation ancienne avec un bâti généralement accolé et implanté en limite de voirie et correspondant au centre ancien.

La zone U2 est composée d'une urbanisation à dominante pavillonnaire sur le village comportant des parcelles desservies par les réseaux. Elle a été mise en place pour permettre une densification de l'habitat dans ces secteurs raccordés à l'assainissement collectif.

La zone U3 est composée d'une urbanisation à dominante pavillonnaire sur les secteurs d'habitat diffus comportant des parcelles desservies par les réseaux. Elle a été mise en place pour permettre la résorption des dents creuses sans densification importante.

La zone UE est composée d'une urbanisation liée aux équipements culturels, sportifs et de loisirs. Elle a été mise en place pour pérenniser et conforter les équipements en place.

La zone UX englobe les activités industrielles (Albi pôle et Eternit). Elle a été mise en place pour pérenniser et conforter les activités en place.

La zone UC englobe les activités diffuses présentes aux abords de l'A68. Elle permet de pérenniser et conforter les activités en place.

- Les zones à urbaniser

La zone AU1 permet d'assurer le développement préférentiel à court terme de l'urbanisation à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.

La zone AU0 permet d'anticiper sur le développement futur et donc de planifier le développement urbain à vocation d'habitat. Les réseaux y sont absents ou insuffisant aujourd'hui et elle demeure inconstructible sans modification ou révision du PLU.

- Les zones agricoles

La zone A est mise en place pour permettre l'implantation du bâti nécessaire à l'exploitation agricole. Dans la zone A, sont autorisés les extensions limitées des habitations existantes ainsi que les annexes. Les changements de destination des constructions existantes doivent être identifiés, mais l'intérêt architectural ou patrimonial n'est plus impératif.

Le secteur Ap, en interdisant toute construction nouvelle (agricole et non agricole) à l'exception des équipements collectifs (transfo edf...) qui seront soumis à des conditions particulières, a pour fonction de protéger les paysages et limiter les conflits d'usage.

- Les zones naturelles

La zone N permet d'assurer la protection de la ressource biologique, des paysages et des boisements, en y interdisant toute nouvelle construction.

Le document graphique du PLU fait également apparaitre : -Les éléments du patrimoine à protéger

-Les changements de destination en zone agricole
-Les emplacements réservés
-Les continuités écologiques
-Les haies à protéger
-La zone de risque d'effondrement des berges du Tarn

c. Présentation des orientations d'aménagement et de programmation

Ces OAP concernent l'aménagement des zones à urbaniser et les thématiques :
-La gestion des fossés mère
-Le maintien des accès aux parcelles agricoles.

d. Planning

Le projet de PLU sera présenté aux personnes publiques associées le 22/05/2017. Il sera présenté en réunion publique en juin. Puis il sera arrêté par le Conseil communautaire en juillet 2017.

Suivront 3 mois de consultation des PPA puis l'enquête publique en novembre 2017. L'approbation pourra se faire en début d'année 2018.

3 – Présentation et vote du compte administratif 2016

Conformément à la règle, Monsieur le Maire sort de la salle pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs.

En son absence, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Nathalie LACASSAGNE, 1er Adjointe au Maire.

Bernard CALMETTES, adjoint chargé des finances, présente les trois comptes administratifs (Général, lotissement Garance, Locaux Garance) au conseil Municipal :

- **Comptes administratifs :**

- Général :

La présentation générale des comptes fait apparaître avant inscription des restes à réaliser reportés sur N+1 un total des dépenses de **1 557 115,13 euros** et un total des recettes de **1 682 062,83 euros**.

Soit un résultat bénéficiaire intermédiaire de 124 947,70 € lequel résultat devra être identique dans les comptes de gestion présentés par la suite.

Après report en N+1 des restes à réaliser, nous avons un total des dépenses de **1 575 784,19 euros** et un total des recettes de **1 935 487,06 euros**.

Soit un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2016 de 359 702,87 euros.

Aucune question n'est posée et la vue d'ensemble de la présentation générale du compte administratif est adoptée avec **11 voix pour et 3 abstentions**. (Mr. Le maire ne participant pas au vote)

- Lotissement Garance :

Total des dépenses de **129 006,16 €** et total des recettes de **318 792,28 €**,

soit un résultat bénéficiaire de 189 786,12 €

qui s'explique par les plus-values réalisées lors de la vente des terrains mais aussi par la valeur comptable du terrain restant à la vente.

Aucune question n'est posée et le compte administratif « lotissement Garance » est adopté à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

- Locaux Garance :

Ce budget a été clôturé au 31 décembre 2016 par délibération des membres du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2016.

Total des dépenses de **113 281,19€** et total des recettes de **80 228,51 €**,

soit un résultat déficitaire de – 33 052,68 €

Les résultats correspondants à chaque section (fonctionnement et investissement) seront reportés au budget général primitif de 2017.

Aucune question n'est posée et le compte administratif « lotissement Garance » est adopté à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Retour de Monsieur le Maire pour la suite du Conseil municipal.

4 – Présentation et vote du compte de gestion 2016.

- Général :

Bernard CALMETTES, adjoint aux finances, présente les trois comptes. Cette présentation générale du compte de gestion établi par la trésorerie est le reflet du compte administratif, une fois neutralisés les reports de l'exercice N-1 (47 484,33 € en section de fonctionnement et 127 484,42 € en section d'investissement) ainsi que les restes à réaliser à reporter sur l'exercice N+1 (18 669,06 € de fonctionnement et 253 424,23 € d'investissement)

Celui-ci présente un résultat bénéficiaire de 124 947,70 €

Fonctionnement :		
Total des dépenses :	881 479,54 €	
Total des recettes :	893 560,14 €	+ 12 080,60 €
Investissement :		
Total des dépenses :	675 635,59 €	
Total des recettes :	788 502,69 €	+ 112 867,10 €
	Total :	**+ 124 947,70 €**

Aucune question n'est posée et le compte est adopté avec **12 voix pour et 3 abstentions**.

- Lotissement Garance :

Celui-ci présente un résultat bénéficiaire de 189 786,12 €

Aucune question n'est posée et le compte est adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

- Locaux Garance :

Ce compte de gestion **présente un résultat déficitaire de 33 052,68 euros**.

Ce résultat sera donc reporté au budget général primitif de 2017 et ramené à chacune des sections de fonctionnement et d'investissement concernées.

Aucune question n'est posée et le compte est adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

- **Vote des taux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) :**

Comme suite à l'étude des comptes de 2016 effectuée lors des deux réunions de la Commission Finances s'étant tenues depuis le début de l'année et après connaissance des nouvelles bases d'imposition transmises par l'Administration fiscale, Bernard CALMETTES propose une augmentation de 2% des différents taux d'imposition de la commune applicables en 2017.

Les nouveaux taux seraient alors fixés ainsi qu'il suit :

- taxe habitation : **7,22 %** (7,08 % en 2016)
- taxe foncière sur le bâti : **14,98 %** (14,69 % en 2016)
- taxe foncière sur les terrains : **47,70 %** (46,76 % en 2016)

Après échanges, il est procédé au vote.

Les trois taux sont adoptés avec **12 voix pour et 3 abstentions.**

6 – Présentation et vote du budget primitif 2017.

Bernard CALMETTES, adjoint chargé des finances, présente les différents budgets.

- <u>Général :</u>

Le budget global de la commune de Terssac s'élève à **1 373 142,31 €.**

Pour le fonctionnement, le budget s'élève à **783 153,72** €, en baisse de 73 500 € par rapport au budget primitif de 2016.
Comme indiqué par Monsieur le Maire, au niveau des recettes de fonctionnement, des estimations ont dû être faites :
D.G.F. Dotation forfaitaire : 37 500 €
Dotation d'aménagement, dotation de solidarité rurale : 11 700 €

Pour l'investissement, le budget est de **589 988,59 €.**

Recettes d'investissement :	201 759,91 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent :	253 424,23 €
Solde d'exécution d'investissement reporté :	134 804,45 €

Total :	589 988,59 €

Dépenses d'investissement :	571 319,53 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent :	18 669,06 €
Total :	589 988,59 €

Liste des investissements 2017 :

269 000,00 € : Remboursement Emprunts, (Capital)
52 000,00 € : Frais d'études des berges du Tarn,
14 819,53 € : Vieux Chêne, Jeux d'Enfants, Cheminement piétons,
45 000,00 € : Hôtel de Ville, (divers)
38 000,00 € : (Menuiserie Ecole + Divers,
22 000,00 € : Local pétanque,
30 000,00 € : Tondeuse Autoportée,
3 000,00 € : Désherbant gaz + Aspirateur souffleur,
12 000,00 € : Ordinateurs + TBI,
67 500,00 € : City Park,
6 000,00 € : Salle multi-activités,
12 000,00 € : Cloches église.
571 319,53 €

Aucune question n'est posée et ce budget général est adopté avec **12 voix pour et 3 abstentions.**

Présentation du budget annexe par Bernard CALMETTES :

- Lotissement Garance :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes
Total des dépenses :	60 885,08 €	
Total des recettes :		60 885,08 €
Investissement :		
Total des dépenses :	161 500,00 €	
Total des recettes :		191 786,12 €
	222 385,08 €	252 671,20 €

Ce budget n'est pas équilibré.
L'excédent de 30 286,12 euros représente le total des plus-values constatées lors de la vente des terrains.
D'autre part, le montant des dépenses d'investissement (161 500,00 €) sera viré au budget général de la commune, une fois que le dernier terrain sera vendu et tous les comptes de ce budget annexe arrêtés.

Aucune question n'est posée et ce budget est adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

7 – Vote des nouveaux montants des repas de la cantine

Nathalie LACASSAGNE nous informe que suite aux échanges lors du dernier Conseil Municipal relatif aux montants des repas cantine qui peuvent être différenciés pour les classes élémentaires et maternelles afin d'éviter le gaspillage et faire des économies, il convient de prendre une délibération afin de valider les nouveaux montants ci-après, applicables au 18 avril 2017 :

Elémentaire :	3,12 € TTC
Maternelle :	2,84 € TTC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 – Vente de terrain à Mme ECHENOZ.

Mr. Le Maire nous informe que sur les cinq terrains vendus du lotissement La Garance, un a été vendu à Mme ECHENOZ.

Cette dame souhaite acquérir une parcelle supplémentaire d'environ 15 m2 qui jouxte son terrain.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sous condition que les frais de bornage ainsi que ceux relatifs à l'acte notarié sous pris en charge par l'acquéreur.

Le prix qui lui serait demandé serait de l'ordre de 1 500 euros. Ce prix est établi en fonction du prix moyen de l'ensemble des terrains vendus sur ce lotissement, soit 96 euros le m2.

9 – Informations et questions diverses.

Cloches de l'église :

Bernard CALMETTES informe les membres du Conseil qu'une visite sur site a eu lieu le 30 mars dernier, en présence de Mrs. Jean COSTES et Christian POUGET représentant l'Association St-Martin, Mr. Le Curé DE CASSAGNAC de l'Evêché Ste-Cécile, Mme RAYNAUD Comptable des Paroisses du Diocèse, Mr. CARMES, campanologue et carillonneur de la Drêche, Jean BARDY et Bernard CALMETTES pour la Mairie de Terssac.

Mr. CARMES a constaté que le moteur de volée ne fonctionnait plus, seul celui du tintement latéral était en état de marche. De plus, en raison du mauvais positionnement de la pièce de blocage de la chaîne sur la roue de volée, le son rendu est assourdi et l'on a l'impression d'entendre une cloche fêlée, ce qui n'est pas le cas. Cette pièce métallique touche la base du vase sonore et altère sa résonance. C'est un inconvénient facilement réparable qui sera arrangé lors des futurs travaux prévus dans le clocher au niveau des cloches.

D'autre part, il suffit de procéder à une programmation différente des différentes sonneries, afin de faire travailler la « petite » cloche qui est en parfait état de marche.

En conclusion, il y a lieu de changer, dans un premier temps le moteur de volée.

De fait, la proposition de demander à l'Evêché de procéder à une souscription, ne semble plus d'actualité.

Renforcement du réseau en au potable :

Mr. Le Maire informe les membres du Conseil qu'un changement des conduites du réseau d'alimentation en eau potable doit être effectué courant premier semestre 2017 par la SIAH Dadou.

La notification reçue de cette Société nous fait connaître le détail ainsi que les montants des travaux programmés :

Rue du Pastel :	80 135,00 € HT
Route d'Albi :	83 250,00 € HT
Chemin du Pontet :	60 165,00 € HT
Zac Albipôle :	44 115,00 € HT
Pour un total de :	267 665,00 € HT

Terrain situé Chemin Jean Thomas :

Claudine MONTELS informe les membres du Conseil qu'une partie du terrain appartenant à Mme Monique BECHEREAU-CHATELET d'une surface d'environ 5 000 m2 nous serait proposé au prix de 15 000 €.

Mr. Le Maire trouve ce terrain cher car il faudrait, dans le cas d'une utilisation pour des jardins partagés, y faire un local et amener une canalisation d'eau courante.

Les membres du Conseil ne souhaitent pas donner suite à cette offre.

Madame Montels adressera prochainement un courrier dans ce sens à la propriétaire.

Mr. ZAVATTERO, Champion du monde d'athlétisme :

Mr. ZAVATTERO vient d'être champion du monde d'athlétisme et à ce titre il est proposé de faire figurer cette performance sur le site de la Mairie.

D'autre part, il est posé la question de l'organisation d'une manifestation locale en l'honneur de cet athlète.

Mutualisation des réseaux informatiques. (Téléphonie)

Dans le but de rechercher des économies dans les dépenses de téléphonie, Monsieur le Maire présente la possibilité de mutualiser l'utilisation du serveur téléphonique de la C2A. D'autres communes en bénéficient et les économies semblent avérées.

Monsieur le Maire propose de faire les études nécessaires et si le résultat est concluant il propose de signer la convention d'adhésion proposée par la C2A.
Le Conseil municipal donne son accord.

Elections :

Mr. Le Maire informe les membres du Conseil que le planning de réservation des plages horaires pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains n'est pas bouclé.

Plusieurs membres du Conseil ne se sont pas encore positionnés ou sont absents.

Mr. Le Maire insiste sur le rôle civique des élus lors des élections qui sont connus longtemps à l'avance.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 9 mai à 20 h.

La séance est levée à 00 h 15.

Le secrétaire de séance

Bernard CALMETTES.